



**NOTRE PLAIDOYER EN FAVEUR D'UN RECOURS  
RENFORCÉ AUX MÉCANISMES DE  
GARANTIES PUBLIQUES**

Recommandations de Start Industrie pour dynamiser  
le financement privé et accélérer les  
transactions commerciales



## Sommaire

<b>Préambule</b> .....	<b>1</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>2</b>
Notre écosystème .....	<b>2</b>
Les défis structurels des start-ups industrielles .....	<b>2</b>
Intérêt des mécanismes de garanties .....	<b>3</b>
<b>DISPOSITIFS EXISTANTS À OPTIMISER</b> .....	<b>3</b>
Garantie de Projet Stratégique .....	<b>3</b>
Garantie de Fonds Propres .....	<b>4</b>
<b>DISPOSITIFS À CRÉER</b> .....	<b>5</b>
Garantie Bailleurs .....	<b>5</b>
Garantie Fournisseurs .....	<b>5</b>
Garantie Client - Achats Innovants .....	<b>6</b>

## Préambule

Dans un contexte économique en constante évolution, les start-ups industrielles jouent un rôle clé dans le dynamisme et l'innovation des territoires. Pourtant, ces jeunes entreprises font face à de nombreux défis pour s'imposer durablement sur les marchés internationaux. Afin de répondre à ces enjeux, ce document propose une série de dispositifs concrets et accessibles, conçus pour accélérer leur montée en compétitivité tout en favorisant l'égalité d'accès aux opportunités économiques mondiales.

Ces mesures, simples à mettre en œuvre, visent à lever les freins structurels, technologiques et organisationnels qui limitent le développement des start-ups industrielles. Elles s'inscrivent dans une logique d'accompagnement pragmatique, fondée sur l'agilité, la coopération et l'ouverture à l'international. En facilitant l'adoption de bonnes pratiques et l'accès à des outils adaptés, ces dispositifs ont pour ambition de créer un environnement propice à une croissance durable et à une innovation inclusive.

Les start-ups industrielles sont des actrices majeures de la réindustrialisation et de la transition environnementale. Elles apportent des solutions innovantes et disruptives pour répondre aux grands enjeux de demain : alimentation saine et durable, nouveaux matériaux, transformation et valorisation des déchets, chimie verte, biomédicaments et dispositifs médicaux de nouvelle génération, mobilités décarbonées, nouveaux systèmes énergétiques, solutions de connectivité, de sécurité et de défense, robotique avancée...

### Notre écosystème continue de croître malgré des vents contraires :

- ▶ 3.200 start-ups recensées en France en 2024 (vs 1.900 en 2022 et 2.500 en 2023)
- ▶ 2,83 Mrds€ levés en 2024 (vs 3,78 Mrds€ en 2022 et 4,18 Mrds€ en 2023)
- ▶ 38 nouveaux sites industriels en 2024 (vs 35 sites en 2022 et 60 en 2023)
- ▶ Plus de 4,8 Mrds€ de chiffre d'affaires généré en 2024
- ▶ 65.000 emplois recensés en 2024
- ▶ 97% de production en France

### Défis structurels des start-ups industrielles

Structurellement déficitaires, elles se développent grâce à du financement externe (levées de fonds, dette...) avant de déployer leurs premiers sites industriels pour pouvoir tendre vers la rentabilité.

Durant cette période de transition, les start-ups industrielles présentent des spécificités qui ne leur permettent pas toujours de répondre aux critères d'éligibilité aux dispositifs de soutien créés pour les PME/ETI : fluctuations des fonds propres, absence d'historique de chiffre d'affaires, absence de liasses fiscales antérieures... Cela peut même, dans certains cas (fonds propres négatifs, par exemple), se traduire par une qualification comme entreprise en difficulté, alors même que la start-up continue à lever des fonds.

Il est à noter que l'absence d'historique bancaire, de fonds propres positifs, ou la sortie positive d'une start-up industrielle d'une période de difficulté, dans le cadre d'une procédure amiable ou contentieuse, la prive de facto pendant 5 ans du droit à demander des garanties bancaires publiques ou Bpifrance, même si sa situation est rétablie, qu'elle est recapitalisée, in bonis, et génère du chiffre d'affaires.

#### Défis d'éligibilité

Fluctuations de fonds propres  
Absence d'historique de chiffre d'affaires  
Absence de liasses fiscales antérieures

#### Conséquences

Qualification potentielle comme entreprise en difficulté  
Exclusion des dispositifs de soutien pendant 5 ans  
Difficultés d'accès aux garanties bancaires publiques

### Intérêt des mécanismes de garanties

Si nous considérons que l'intervention de la puissance publique — via France 2030 notamment — a été à la hauteur de ces enjeux en mobilisant des financements conséquents, Start Industrie est convaincue de la nécessité de la compléter par la mise en place de mécanismes de garanties génériques, qui auront pour effet vertueux de dynamiser la mobilisation du secteur privé à moindre coût pour l'État et de lever les freins à la croissance de nos acteurs, notamment à l'export. Cela encouragera également la localisation ou relocalisation de la production industrielle en France.

**Les garanties, aujourd'hui peu utilisées en France comme dispositifs de soutien aux start-ups, présentent de nombreux intérêts pour :**



**Doper les financements**  
Faciliter l'accès à la dette  
et aux fonds propres



**Réduire les tensions de  
trésorerie**  
Améliorer la gestion  
financière des start-ups



**Dérisquer les  
commandes clients**  
Sécuriser les relations  
commerciales



**Rassurer les fournisseurs**  
Faciliter l'accès aux  
équipements et matières  
premières



**Accélérer la croissance à l'international**  
Soutenir le développement export

Start Industrie constate que certains outils de garantie existent, mais sont trop limités et peu, voire pas, utilisés. D'autres sont inexistantes et mériteraient d'être créés.

Start Industrie constate également que les critères d'éligibilité doivent tenir compte de la spécificité des start-ups industrielles pour être valablement activables et activés.

### DISPOSITIFS EXISTANTS À OPTIMISER (1/2)

#### Garantie de Projet Stratégique

Ce dispositif, opéré par Bpifrance, avait dans un premier temps été créé pour soutenir les entreprises françaises dans leurs projets à l'export. Le PLF 2025 vient de l'élargir aux entreprises réalisant un projet en France dont l'intérêt est considéré comme stratégique pour l'économie française.

##### Contrats couverts

- ▶ Contrat commercial d'une entreprise établie en France
- ▶ Prêt consenti par un établissement de crédit français ou étranger, ou autre prêteur
- ▶ Prêt d'actionnaire

##### Risques couverts

##### Non-paiement pour des faits générateurs de sinistre :

- ▶ Politiques
- ▶ Catastrophiques
- ▶ De non-transfert
- ▶ Commerciaux (insolvabilité ou carence du débiteur)

Son élargissement aux projets réalisés en France est une avancée notable, mais le dispositif est encore trop limité : le montant global de l'opération doit être supérieur à 10 M€, ce qui exclut bon nombre de projets portés par les start-ups industrielles.

#### Nos recommandations :



##### Recommandation 1

Nous recommandons de baisser le seuil, en permettant de couvrir les projets portés par les start-ups en amorçage.



##### Recommandation 2

Une piste complémentaire serait que la Garantie de Projet Stratégique couvre également les garanties bailleurs, fournisseurs et clients de la start-up (voir infra).

## DISPOSITIFS EXISTANTS À OPTIMISER (2/2)

### Garantie de Fonds Propres

Mis en place dans le cadre de la relance (2021), ce dispositif, opéré par Bpifrance, a été pérennisé. Il garantit les investissements réalisés en capital et quasi-fonds propres dans les start-ups, TPE et PME françaises non cotées.

Les entités éligibles sont les sociétés de gestion, les sociétés d'investissement (amorçage, création, innovation, développement) et les sociétés d'investissement de business angels (SIBA).

#### Avantages

En garantissant l'apport en capital, le dispositif couvre le risque en cas de mauvais résultats de l'investisseur ; cette garantie est censée venir libérer et doper l'investissement privé.

#### Conséquences Défauts

Dans la pratique, cet outil génère de la méfiance et est peu utilisé ; les sociétés de gestion et d'investissement qui y recourent sont réputées manquer de confiance dans leurs investissements et envoient un message de moindre performance que leurs concurrents, ce qui freine les investisseurs à confier des fonds à ces sociétés.

La Garantie Fonds Propres est malgré tout un outil utile qui peut dynamiser l'investissement dans les start-ups industrielles. Nous pensons cependant qu'il doit être revu et optimisé.

### Élargir les entités éligibles

Nous recommandons d'étendre les entités éligibles à d'autres investisseurs, notamment les corporate ventures (y compris ceux qui ne gèrent pas de fonds pour compte de tiers), pour inciter à la prise de risque.

### Inclure les particuliers

Nous recommandons également de rendre éligibles à cette garantie publique les investissements réalisés par les particuliers, afin de les inciter à orienter leur épargne vers le capital-risque et l'investissement.

### Améliorer la communication

Nous recommandons une communication positive et incitative sur le recours à la Garantie Fonds Propres, afin d'éviter l'image négative actuellement véhiculée.

### DISPOSITIFS À CRÉER (1/3)

#### Garantie Bailleurs

L'investissement dans les infrastructures est extrêmement coûteux, c'est pourquoi de nombreuses start-ups industrielles optent pour la location du bâtiment dans lequel elles mettent en service leurs moyens de production. Dans ce cas, une relation contractuelle est engagée entre la start-up et le bailleur.

La plupart des bailleurs exigent des règlements d'avance et des dépôts de garantie qui peuvent s'élever à un an de loyer, afin de se prémunir contre le risque de défaut de paiement. Ces bailleurs émettent ces conditions contractuelles dans une logique conventionnelle, mais aussi au regard de la spécificité des jeunes entreprises (modèle exposé au risque, situation financière, absence d'historique...). Or, de telles mobilisations et immobilisations de fonds génèrent pour les start-ups des tensions de trésorerie substantielles.

Il n'existe pas, à notre connaissance, de mécanismes publics permettant de soutenir les start-ups sur cet aspect précis. Nous sommes convaincus qu'un dispositif ad hoc serait très utile pour permettre à ces entreprises de concentrer leurs fonds sur le fonctionnement et l'investissement.

► **Nous recommandons la création d'une garantie couvrant la majeure partie du loyer annuel de la start-up, afin de rassurer les bailleurs sur le paiement de celui-ci et de les inciter à attribuer les disponibilités foncières aux jeunes entreprises.**

### DISPOSITIFS À CRÉER (2/3)

#### Garantie Fournisseurs

Afin de se prémunir du risque de défaut de paiement, certains fournisseurs exigent qu'une partie substantielle du montant de la commande soit réglée ou, à minima, immobilisée en amont. Lorsque des start-ups industrielles construisent leur démonstrateur industriel ou leur première usine, les commandes (par exemple les moyens de production : machines, robots, etc.) peuvent représenter plusieurs centaines, voire plusieurs millions d'euros.

Faute d'historique et en raison du modèle exposé au risque des start-ups, le comportement du marché fait que les fournisseurs acceptant de contractualiser sont généralement peu nombreux. Le sachant, les prix pratiqués sont généralement plus élevés, rendant la facture finale pour une start-up encore plus lourde. Ils sont en capacité de demander des conditions de paiement strictes, avec des acomptes de plus de 60 %, voire comptants à la commande, mobilisant une trésorerie à 18-24 mois de plusieurs millions d'euros avant la perception des premiers revenus liés aux ventes.

Il n'existe pas, à notre connaissance, de mécanismes publics permettant de soutenir les start-ups sur cet aspect précis. Or, il serait intéressant de disposer d'outils permettant d'accompagner les entreprises dans leur pratique d'achat, afin de pouvoir rassurer les fournisseurs, éventuellement avoir un impact à la baisse sur le montant de la facture, et éviter aux start-ups d'avoir à immobiliser de fortes sommes venant fragiliser leur trésorerie.

► **Nous recommandons la création d'une garantie couvrant la majeure partie du montant des commandes fournisseurs (par exemple, les commandes au-delà de 200.000 euros) lorsque celles-ci concernent des biens et équipements nécessaires à l'outil productif.**

► **Cette garantie pourrait être plus avantageuse quand les achats et la production se font en France pour encourager la production locale.**

### DISPOSITIFS À CRÉER (3/3)

#### Garantie Client - Achats Innovants

La commande est l'unique levier de croissance des start-ups, y compris sous la forme anticipée, lettres d'intention et *d'Offtake agreements* (engagement contractuel d'achat futur, souvent avant même la production), et générateur de financements auprès des banques et des fonds d'investissement. La plupart des fonds d'investissement exigent un *pipe* commercial ; il s'agit de l'un des principaux nœuds du financement des start-ups industrielles françaises. Ce sont donc bien les commandes qui pourront doper le financement des jeunes entreprises innovantes, et il est aujourd'hui essentiel de stimuler la demande, notamment en la dé-risquant.

▶ Autrement dit : *sans commande, pas de financement, et sans financement, pas de production...*

Les acheteurs doivent être rassurés sur la capacité de la start-up à livrer le produit et à assurer sa maintenance.

Une garantie permettrait de déverrouiller la prise de commande, de réduire la réticence au risque des clients ; cela se pratique dans les pays anglo-saxons ou à Singapour, avec les administrations centrales ou avec de grands groupes. Un système de garantie bancaire sur la première année peut être souscrit par la start-up industrielle pour un coût raisonnable, rassurant le commanditaire et libérant des passages de commande substantiels ou des engagements commerciaux sur plusieurs années.



#### Recommandation

Nous recommandons la création d'une garantie « Achats Innovants » couvrant une partie du montant de la commande, comme assurance pour le client contre le risque de défaut de livraison du produit ou de la solution.

Retrouvez nos actualités ici :

<https://www.startindustrie.org/>

[LinkedIn](#)

Pour échanger et contribuer au mouvement :

**Start Industrie**

17 rue de l'Amiral Hamelin, 75116 Paris

[contact@startindustrie.fr](mailto:contact@startindustrie.fr)